



# ATTESTATION D'ASSURANCE

EURL AVENIR ENERGIE  
10 ALLEE DES MARTINETS  
78510 TRIEL SUR SEINE



00000524-0006-0009-00

**Valable \* pour la période du 01/01/2014 au 31/12/2014**

Contrat Multirisque Professionnelle : 178278209 Y 001

MAAF ASSURANCES S.A. atteste que EURL AVENIR ENERGIE est titulaire à ce jour du contrat référencé ci-dessus pour les activités suivantes :

- CHAUFFAGISTE SANS GEOTHERMIE
- PLOMBIER Travaux d'étanchéité occasionnels limités à 150m2.
- ISOL THERMIQUE ET PHONIQUE A l'exclusion de l'injection de mousse et de l'isolation thermique par l'extérieur.
- INST POMPE A CHALEUR
- CONDITION AIR VENTILATION
- MENUISIER POSEUR

Se référer à l'annexe jointe avec ce document pour les activités tolérées.

Ce contrat garantit, dans la limite des plafonds ci-après indiqués, les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il peut encourir en raison des dommages corporels, matériels ou immatériels consécutifs causés aux tiers.

EVENEMENTS GARANTIS	MONTANT MAXIMUM DES GARANTIES PAR SINISTRE sauf Exception
<b>RESPONSABILITE CIVILE LIEE A L'EXPLOITATION DE L'ENTREPRISE</b>	
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs) DONT :	4 573 471 €
- Dommages corporels et immatériels consécutifs	4 573 471 €
- Dommages matériels et immatériels consécutifs y compris lors de foires, salons, marchés, expositions ... en raison d'occupation de locaux à titre précaire	1 524 491 € dont 152 450 € pour les dommages immatériels consécutifs
<b>RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE</b>	
<b>AVANT LIVRAISON DE BIENS ET/OU RECEPTION DE TRAVAUX</b> Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs) DONT :	4 573 471 €
- Dommages corporels et immatériels consécutifs	4 573 471 €
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 524 491 € dont 152 450 € pour les dommages immatériels consécutifs
<b>APRES LIVRAISON DE BIENS ET/OU RECEPTION DE TRAVAUX</b> Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs) y compris l'intoxication alimentaire	1 524 491 € limité à 1 524 491 € par année d'assurance

10/12/2013

page 1/4

## MAAF Assurances SA

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 160.000.000 euros entièrement versé

RCS NIORT 542 073 580 - Code APE 6512 Z - Entreprise régie par le code des assurances

N° de TVA intracommunautaire FR 38 542 073 580

Siège social : Chaban 79180 CHAURAY, Adresse postale : Chauray 79036 NIORT Cedex 9 - www.maaf.fr



N° de client : 178278209 Y

Nom : EURL AVENIR ENERGIE

Atteinte accidentelle à l'environnement : Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs)	152 450 € limité à 304 899 € par année d'assurance
DEFENSE DE VOS INTERETS	
- Défense	Sans limitation de somme pour notre action et application du barème du contrat pour les honoraires de l'avocat choisi par vos soins
- Recours	Application du barème du contrat pour les honoraires de l'avocat choisi par vos soins

**La présente attestation vaut présomption simple d'assurance pour les seules périodes indiquées et ne peut engager MAAF ASSURANCES S.A. en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère et dont l'assuré a pris connaissance.**

\* Attestation valable sous réserve de toute modification, suspension, annulation ou fin d'effet du contrat qui interviendrait postérieurement à la date de la présente attestation.

Fait à Niort, le 10 Décembre 2013  
Pour MAAF ASSURANCES S.A.

**Attention :** document original, établi en un seul exemplaire, à photocopier chaque fois qu'il vous en sera fait la demande. Toute mention manuscrite en dehors de la signature est réputée non écrite.

**Le Directeur Général**

**M. Couturier**



N° de client : 178278209 Y

Nom : EURL AVENIR ENERGIE

## ANNEXE DE L'ATTESTATION D'ASSURANCE

### COMPLÉMENT SUR VOS ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

#### 3638 CHAUFFAGISTE SANS GEOTHERMIE :

Cette activité comprend les travaux de :

- installations de chauffage avec chaudières tous combustibles et pompes à chaleur,
- réalisation de planchers chauffants à circulation d'eau,
- réalisation d'installations de climatisation et de Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) simple ou double flux,
- pose de poêles à bois,
- pose de tubages métalliques

#### 3313 PLOMBIER :

Cette activité comprend les travaux de :

- POSE DE CAPTEURS SOLAIRES THERMIQUES SOUS AVIS TECHNIQUE OU PASS'INNOVATION, POUR L'EAU CHAUDE SANITAIRE D'UNE SURFACE MAXIMUM DE 10 M2 PAR CHANTIER
- installation des canalisations de gaz,
- pose sans conception de réseaux de sprinklers et de RIA,
- raccordement de récupérateurs d'eau de pluie enterrés ou non réservés à un usage privé et externe

#### 3316 ISOL THERMIQUE ET PHONIQUE :

Cette activité comprend les travaux de :

- calfeutrage,
- pose de joints sur portes et fenêtres,
- calorifugeage de tuyauterie à l'exclusion du calorifugeage d'équipement à vocation exclusivement professionnelle

#### 3960 INST POMPE A CHALEUR :

Cette activité comprend les travaux de :

- INSTALLATION DE CHAUFFAGES AEROTHERMIQUES AIR/AIR OU AIR EXTRAIT/AIR NEUF
- INSTALLATION DE VENTILATION MECANIQUE CONTROLEE DOUBLE OU SIMPLE FLUX



00000000000000000000000000000000



N° de client : 178278209 Y

Nom : EURL AVENIR ENERGIE

4631 CONDITION AIR VENTILATION :

Cette activité comprend les travaux de :

- POSE DE MENUISERIES EXTERIEURES TOUS MATERIAUX
  - ISOLATION THERMIQUE ET/OU ACCOUSTIQUE INTERIEURE
  - POSE DE PLAQUES DE PLATRE
  - POSE DE FERMETURES ET PROTECTIONS SOLAIRES INTEGREES OU NON AUX MENUISERIES EXTERIEURES
  - pose de chassis de toit et puits de lumière,
  - réalisation de faux plafonds et plafonds suspendus,
  - pose de planchers techniques,
  - raccordement d'éléments motorisés de menuiserie sur l'installation électrique existante
  - pose clouée, collée ou flottante de parquets,
  - pose de revêtements de sol à base de bois,
  - pose de lambris
- Ainsi que :
- vitrification et/ou ponçage de parquets,
  - remplacement de vitres d'une surface maximum de 1 m2

La présente annexe est indissociable de l'attestation d'assurance éditée ce même jour et ne saurait être appréciée isolément. Ces documents valent ensemble présomption simple d'assurance pour les seules périodes indiquées et ne peuvent engager MAAF ASSURANCES S.A. en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel ils se réfèrent et dont l'assuré a pris connaissance.

00-6000-6000-72500000